

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 JANVIER 2024

L'an **deux mil vingt-quatre, le 09 janvier, à vingt heure trente**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **COLY-SAINT-AMAND**, se sont réunis salle du conseil municipal de Saint-Amand-de-Coly sur la convocation qui leur a été adressée par Vincent GEOFFROID, Maire conformément aux articles L 2121-10 et L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : **03 janvier 2024**
Nombre de conseillers : **19**, En exercice : **19**, Présents : **16**, Votants : **17**.

PRÉSENTS :

M. DEMONEIN J-M., M. GEOFFROID V., Mme LAJUGIE Y., Mme LASSERRE M., M. BARCONNIERE D., M. DELPIT M., M. MAGNE A-P., M. BREUIL J-L., M. CESSAC J-B., Mme RENAUDIE N., M. VALADE R., Mme CHASSAIGNE E., M. DELPIT G., Mme LAJOINIE S., Mme DE VIDO M-P., M. HAMELIN J.

EXCUSÉ(E)S: M. NOUET M., Mme BERTHELOT-ROULLAND S., BARJOT V.

Mme BERTHELOT-ROULLAND Sylvie a donné procuration à M. GEOFFROID Vincent

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. **M. BREUIL Jean-Louis** est désigné secrétaire de séance.

Les différents points à l'ordre du jour seront abordés dans le désordre.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal de décembre
- 2/ Point sur les travaux :
 - Abbaye
 - Réhabilitation du restaurant « Gardette » en tiers-lieu
- 3/ Point sur les logements communaux : logements vacants et travaux
- 4/ Point sur le projet d'aménagement du bourg de Coly : plan de financement
- 5/ Organisation des vœux du Maire et du Conseil Municipal 2024
- 6/ Assurance du personnel 2024 (CNP)
- 7/ Délibération de renouvellement d'adhésion CDAS-CNAS
- 8/ Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire : approbation des nouveaux statuts et désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.
- 9/ Point sur la démarche avec le bureau d'étude SCARABEE
- 10/ Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) : compte rendu des échanges avec la SEM24
- 11/ Projets de chantiers 2024-2025 avec SEMEVOL
- 12/ Projet d'achat d'un bâtiment dans le bourg
- 13/ Divers

1/ Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal de décembre

Le Maire demande si tout l'ensemble des conseillers a lu le procès-verbal de décembre et si quelqu'un a une remarque à faire ou une correction à apporter. A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de décembre. Les membres présents le signent.

2/ Point sur les travaux :

- Réhabilitation du restaurant Gardette en locaux associatifs/ Tiers-lieu :

Les travaux avancent bien et la date prévisionnelle de fin de travaux est fin mars. Présentation du plan d'aménagement de la cuisine : une autre armoire froide est prévue. Proposition d'adapter la hotte pour le futur. Un meuble à étagère est prévu. L'architecte préconise une cloison entre le propre et le sale mais au séchoir il n'y en a pas. Le Maire propose de suivre les conseils de Valérie Gauthier qui nous accompagne pour l'aménagement de la cuisine et de ne pas en mettre. Concernant les portes, si on prend l'option portes coupe-feu il y aura nécessité d'une faible extraction alors que si on choisit l'option sans portes il faut compter sur une grosse extraction ce qui fera augmenter le coût d'utilisation. Le Conseil Municipal choisit l'option avec portes coupe-feu. Ecocycle se chargera de la peinture.

- Abbaye :

L'approvisionnement en lauzes a été fait. Les ouvriers sont sur le coyau du cœur. Pas de nouvelles de l'assurance.

4/ Aménagement du bourg de Coly :

Le Maire rappelle le plan de financement et indique que les subventions ont été demandées à la sous-préfecture au titre du fond vert et de la DETR, au conseil départemental et qu'une demande va être faite à Adour Garonne. Les travaux se feront en deux tranches, le plan de financement de la première est le suivant :

Montant total des dépenses HT.....	524 546.00€
Montant total des dépenses TTC.....	629 455.20€

Financement :

Conseil Départemental Dordogne (20% de 300 000€ HT éligibles).....	60 000.00€
Agence de l'eau Adour Garonne (50% de 230 760.00€ HT éligibles).....	115 380.00€
DETR (30% du HT).....	157 363.80€
Fond Vert (39.5% de 219 360.00€ HT éligibles).....	86 647.20€
Autofinancement	210 064.20€
Total en TTC.....	629 455.20€

Le Maire propose d'organiser une réunion entre le conseil municipal et le bureau d'études pour approfondir le projet et faire le point des différentes remarques et suggestions des habitants. La proposition d'un giratoire en face de la place du monument aux morts de Coly n'est pas réalisable sans détruire la place et en prenant en compte le passage des camions par cette voie.

3/ Point sur les logements communaux : logements vacants et travaux :

- Un T4 à l'étage du Vieil Hôpital est libre et après quelques travaux de rafraîchissement (peinture à la suite d'une fuite d'eau) sera proposé à la location.
- Aux Costes un logement va être libre à la suite du décès de son occupant (non géré par la mairie mais par Mésolia)
- L'appartement occupé par Jimmy Champigné est vacant mais il reste l'état des lieux à faire.

5/ Vœux du Maire et du Conseil Municipal 2024

Même organisation que l'année dernière. Le Maire demande s'il y a des volontaires pour aider Laurent à préparer la soirée. Robert Valade, Martine Lasserre, Jean Hamelin et Yvette Lajugie se portent volontaires.

6/ Assurance du personnel 2024 (CNP)

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2024
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

7/ Renouvellement de l'adhésion CDAS-CNAS 2024

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la création en date du 25 février 1992 d'un Comité départemental d'action sociale de la fonction publique territoriale placé auprès du Centre de Gestion.

Il donne lecture des statuts de l'organisme créé.

Il prie l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le renouvellement de l'adhésion de la collectivité.

Le Conseil Municipal décide du renouvellement de l'adhésion de la collectivité au Comité Départemental d'action sociale et s'engage à inscrire au Budget 2024 le montant total de la cotisation et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour ce renouvellement d'adhésion.

8/ Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire : approbation des nouveaux statuts et désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Maire présente au Conseil Municipal les nouveaux statuts adoptés par le SIVS le 19 décembre 2023 et explique qu'il convient de voter ce changement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTE les changements proposés et adopte les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans les nouveaux statuts du SIVS adoptés le 19 décembre 2023 par le SIVS prévoient de modifier le nombre de délégués représentant la commune en comité syndical. Il convient donc de désigner à la place des délégués actuels, un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

NOMME Vincent GEOFFROID comme délégué titulaire et **David BARCONNIERE** comme délégué suppléant.

9/ Point sur la démarche avec le bureau d'étude SCARABEE

Le Maire rappelle qu'il s'agit de faire un diagnostic des forces et faiblesses, des futures opportunités et des menaces pour la gestion de la stratégie touristique autour du patrimoine. Scarabée a fait un document point d'étape. Positionnement pour développer le côté créatif du village (artisanat, culture, vie associative, patrimoine religieux) Un rapport sera rendu le 30 janvier. Pour cette étude, la commune va être subventionnée par le Conseil Régional et la communauté de communes Vallée de l'Homme).

L'idée est formulée d'un petit CIAP (Centre d'interprétation patrimoine). Pour que « Grand site » persiste il faut un CIAP sur le territoire. Condat a déjà pensé à en développer un à la commanderie mais cela pourrait s'envisager sur plusieurs lieux.

10/ Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) : compte rendu des échanges avec la SEM24

Compte rendu de la réunion avec la SEM 24 par le Maire. L'ensemble des zones proposées par le Conseil Municipal ne sont pas retenues. (Sur Coly, les Grèzes, au-dessus d'arbopal, La chavagn qui ne présente pas assez de surface et sur Saint-Amand le Montant)

Le problème de la commune est que nous ne pouvons pas déboiser pour créer de zones, que les zones naturelles ne peuvent pas être retenues. Le Maire souhaiterait que cette sélection de ZAENR puisse se faire à l'échelle de la communauté de communes avec des règles adaptées aux différents territoires.

Il y a des possibilités pour des démarches individuelles.

Le Maire propose de faire appel à un bureau d'études et suggère de demander à Servan L. de chiffrer une intervention pour réfléchir à un format de travail afin de présenter à la population ce qu'il est possible de faire en lien avec l'urbanisme. Le Conseil municipal est favorable à cette idée.

11/ Projets de chantiers 2024-2025 avec SEMEVOL

Un Rendez-vous est prévu avec Bertrand Boudy (délégué régional de SEMEVOL) pour voir ce qui est envisageable :

- Le Maire pense à une possible action de SEMEVOL pour nettoyer le Coly (pour la Chironde c'est différent il faudra revitaliser la zone mais à une autre saison)
- Intervention sur le mur d'enceinte Nord de l'abbaye (Pierre-Marie Blanc a déposé un dossier de demande et un rapport 2023)
- Grand nettoyage du chemin de l'abbé Carrier pour les 900 ans de l'abbaye en avril/mai
- Vestiaires du stade de Coly

SEMEVOL souhaite revoir sa formule car les jeunes accueillis ont de moins en moins de contact avec la population de St Amand de Coly ; ils aident toutefois sur le marché de producteurs les mardis soir de l'été. Une réflexion est à avoir sur l'accueil et le lien avec ces jeunes.

Lecture du courrier de Philippe Charbonnier qui rappelle un article de loi sur la réglementation de la restauration d'un édifice classé tel que l'église abbatiale et le mur d'enceinte.

12/ Projet d'achat d'un bâtiment dans le bourg

Jean-Michel DEMONEIN et Vincent GEOFFROID ont rencontré Guy LACOSTE qui vend le local occupé précédemment par le dinandier et qui propose ce bâtiment pour 55 000€ sans frais d'agence.

Le Maire avance des possibilités de financement comme de faire appel à l'Etablissement Public Foncier (EPF) ou la vente de la maison du lotissement de Chazelles ou une demande de fond de concours à la communauté de communes (possible si le projet s'inscrit dans un projet de relance économique dans le bourg) Une discussion a lieu sur le bienfondé de vendre la maison du lotissement.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat du local à 55 000€ TTC mais reporte la décision de vendre la maison à un autre Conseil Municipal.

13/ Divers

- Le Maire informe le Conseil Municipal du décès de Claude Delbos de Ladrieu.
- Le Conseil Municipal accorde 100€ par enfant du collège pour financer une partie de leur voyage au ski avec le collège.
- Point sur le fonctionnement de la bibliothèque : Emmanuelle Chassaigne et Nadine Renaudie vont voir ce qu'il est possible de faire. Dans la convention deux ouvertures minimum sont à prévoir et les bénévoles à former. Il faut communiquer les heures d'ouverture à la population et aussi les informer des expositions provisoires.
- Echange de terrains :

Le Maire explique que pour accéder à la maison achetée à M. Chevalier il faut emprunter un chemin qui se situe sur la propriété de Mme Guillemat et que par ailleurs Mme Guillemat dispose d'une entrée à l'arrière de sa maison sans jardin, qu'elle serait intéressée par un morceau de terrain appartenant à la commune sur la parcelle de la maison achetée à M. Chevalier qui lui permettrait de construire une petite terrasse près de son entrée.

Une division des parcelles a été effectuée en vue de procéder à cet échange. Le Maire propose donc au Conseil Municipal de céder la parcelle 127A 497pD de 27m² à Mme Guillemat qui nous donnerait en échange la parcelle 127A 496pB de 5m² afin que nous puissions disposer réellement du chemin et réaménagerait l'escalier situé sur la parcelle 127A 497pE que la commune conserve en faisant un mur contre le bâtiment situé contre ledit escalier bordé donc d'un côté par la future terrasse et de l'autre par le mur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTE de céder à Mme Guillemat la parcelle 127A 497pD contre le don de la parcelle 127A 496pB à la commune, le réaménagement de l'escalier incluant un mur dans le prolongement de la parcelle 127A 496pB entre la parcelle 127A 497pD et le bâtiment situé sur la parcelle 127A 497pE.

AUTORISE le Maire à signer tout acte subséquent.

- Intervention de Martine Lasserre à propos du ménage sain. Dans le cadre de la charte ménage sain signée il y a deux ans avec la communauté de communes tous les locaux sont aujourd'hui aux normes et répondent aux exigences prévues. La commune est prête pour l'audit à l'exception de la fenêtre ouvrante dans la classe des CE2/CM1/CM2.
- Anita a été remplacée par Jean-Paul la dernière semaine de décembre avant les vacances de Noël et il a été très content de sa semaine. Il s'est porté volontaire pour la remplacer à nouveau si besoin.
- Le problème de dépôt sauvage de poubelles dans l'ancienne zone de containers ne se règle pas. Le Conseil Municipal envisage de remettre en terre et gazon et de tailler les charmes afin que cet emplacement ne ressemble plus à un dépôt. Jean soulève le problème du sol boueux autour des containers de la place du village. Une plateforme est envisagée et l'aménagement du site sera intégré à l'aménagement du bourg prévu sur deux tranches.
- Jean Hamelin indique que la commune étant classée en Zone de Revitalisation Rurale, les nouvelles entreprises qui souhaiteraient s'installer pourraient prétendre à une aide mais pour cela la commune doit délibérer favorablement à l'exonération de certains impôts pendant trois ans. Le Maire va se renseigner auprès de M. Bariteau (le conseiller au centre des finances publiques) et de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme.

- Concernant la réfection d'un mur à Coly, le Maire délégué a reçu un devis. Autres devis comparatifs à demander.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

OBSERVATIONS

Signatures du Conseil

Le Maire,

V. GEOFFROID